

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
13 janvier 2015  
Français  
Original: anglais

**Commission des stupéfiants****Cinquante-huitième session**

Vienne, 9-17 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale****Vingt-quatrième session**

Vienne, 12-16 mai 2015

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

**Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

**Note du Secrétariat***Résumé*

La présente note a été établie en application de la décision 2013/246 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a renouvelé jusqu'au premier semestre de 2015 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 18/3, 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe de travail a accomplis entre le 20 novembre 2014 et le 12 janvier 2015. Ceux qu'il a effectués entre le 12 février et le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ont été présentés dans le document E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1.

\* E/CN.7/2015/1.

\*\* E/CN.15/2015/1.



## I. Délibérations

1. Entre le 20 novembre 2014 et le 12 janvier 2015, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a tenu une réunion officielle et deux réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2013/246, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 20 novembre, le Secrétariat a présenté le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21), qui contenait les projets de résolutions dont chaque Commission devait être saisie à la reprise de sa session, en décembre 2014, et exposé l'état d'avancement de la mise en place en 2014 d'un système de recouvrement intégral des coûts pour la période 2014-2015. Le groupe de travail a été informé de l'utilisation des fonds d'appui aux projets et des fonds destinés à des fins générales. Les mesures d'économie appliquées par l'Office en 2014 ont également été évoquées. Certaines délégations ont exprimé leur attachement au modèle du recouvrement intégral des coûts, dont ils ont noté qu'il contribuerait à améliorer le rapport coût-efficacité, la viabilité, la transparence et la bonne orientation stratégique de l'Office. L'attention a également été appelée sur le faible montant des fonds destinés à des fins générales et sur l'importance qu'il y avait à appliquer systématiquement et en temps voulu le système de recouvrement intégral des coûts. Divers orateurs ont estimé nécessaire d'apporter de nouvelles améliorations au cadre stratégique actuel de l'Office pour mieux relier les programmes régionaux et les programmes thématiques, hiérarchiser plus clairement les priorités et améliorer la transparence. Certains orateurs ont fait valoir qu'il importait d'assurer une gestion transparente, axée sur les résultats et conforme au mandat de l'Office. Il a également été question du processus annuel d'établissement de rapport et d'appel de fonds que l'ONUDC devra organiser, de l'application rétroactive du recouvrement intégral des coûts, de la mise en place d'Umoja et du fonctionnement du comité chargé de suivre le recouvrement intégral des coûts créé au sein de l'Office. Le groupe de travail a aussi été mis au courant des activités du programme régional de l'ONUDC pour l'Europe du Sud-Est, qui couvrait la lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée, le renforcement de l'intégrité et de la justice et la prévention et le traitement de la toxicomanie. Le Secrétariat a fourni des précisions sur la gestion des ressources humaines à l'ONUDC et notamment sur des aspects tels que la composition du personnel au siège de l'ONUDC et dans les bureaux extérieurs, les politiques de l'Organisation concernant la représentation géographique et la parité des sexes dans ses effectifs et la situation actuelle à ces égards, et la politique suivie à l'ONU pour ce qui est de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Il a été précisé que l'objectif global de parité des sexes n'était pas encore atteint et que le Directeur exécutif de l'ONUDC continuait de s'employer à promouvoir une représentation équitable des

sexes à tous les niveaux hiérarchiques. Au sujet du système des fourchettes optimales en matière de représentation géographique, le groupe de travail a été informé de la politique adoptée par l'Assemblée générale, qui s'appliquait uniquement aux postes inscrits au budget ordinaire. À cet égard, l'attention a été appelée sur la spécificité de l'ONUDC, où 80 % des postes sont financés par des fonds extrabudgétaires. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la représentation géographique à l'ONUDC, en particulier aux postes de direction. Pour ce qui est de la parité des sexes, les délégations se sont inquiétées de la faible représentation des femmes aux niveaux les plus élevés. Le Secrétariat a organisé le 27 novembre une réunion de suivi informelle sur les projets de résolutions relatives au budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015.

3. À la réunion du 2 décembre, l'ONUDC a présenté le nouveau programme thématique sur la santé et les moyens de subsistance, qui comprend des opérations de prévention de l'usage de substances, de traitement et de réadaptation des consommateurs de drogues ainsi que de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH/sida, y compris en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies comme l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il a été souligné que l'axe du programme thématique consacré au développement alternatif était un élément fondamental de la lutte internationale contre la drogue, car il visait les cultures illicites et les problèmes sociaux, économiques et sanitaires que le trafic de drogues à l'échelle mondiale posait aux communautés. L'axe consacré à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts a également été présenté. Des orateurs se sont dits satisfaits de ce que faisait l'ONUDC dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie et des troubles qui y sont liés et dans celui de la réadaptation des toxicomanes, en particulier de ceux touchés par le VIH/sida. Ils ont noté que ce travail allait dans le sens des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des missions confiées à l'Office. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'importance du développement alternatif, qui constituait l'une des mesures permettant de lutter efficacement contre les stupéfiants dans le cadre d'une plus vaste stratégie de développement économique. Le programme régional de promotion de la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins pour la période 2011-2014 a également été présenté à la réunion; l'accent a été mis sur les activités menées et les résultats obtenus en ce qui concerne la coopération en matière de détection et de répression et en matière judiciaire, la prévention et le traitement de la toxicomanie parmi les groupes vulnérables et l'analyse des tendances et des incidences. Certains orateurs ont souligné les problèmes que pose pour les communautés rurales l'augmentation de la culture du pavot à opium en Afghanistan et ont noté que le développement alternatif ne devait pas être mis en œuvre isolément, en particulier au lendemain d'un conflit. Les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante à mi-parcours du projet relatif au commerce d'opiacés afghans ont été présentées à la réunion. L'évaluation avait conclu que le projet avait été bénéfique pour ce qui touchait la planification des opérations de lutte contre les stupéfiants. Le groupe de travail a été informé de la suite que la direction avait donnée à chacune des recommandations. Il a achevé l'examen des projets de résolutions contenus dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015, mentionné ci-dessus, en y incorporant toutes les observations formulées par les délégations. Il a approuvé un projet de déclaration de

ses coprésidents qui pourrait servir de base pour l'examen de son fonctionnement aux prochaines sessions ordinaires et reprises des sessions des Commissions. Le groupe de travail est convenu que cette déclaration devrait figurer dans le rapport sur la reprise de session de chaque Commission, afin que la Commission des stupéfiants à sa cinquante-huitième session et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-quatrième session s'y réfèrent pour examiner son fonctionnement.

4. À sa réunion officielle du 12 janvier 2015, le groupe de travail est convenu de recommandations à transmettre à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour examen à leurs cinquante-huitième et vingt-quatrième sessions respectivement, et couvrant des questions telles que la prorogation de son mandat, l'appui continu à la consolidation de la situation financière de l'ONUDC et la promotion d'une culture de l'évaluation et d'une approche-programme intégrée au sein de l'Office (voir annexe). En outre, le Directeur exécutif a prononcé une allocution axée sur la cohérence stratégique et opérationnelle d'ensemble à laquelle l'Office était parvenu grâce à une approche intégrée et interrégionale et à des initiatives comme la "mise en réseau de réseaux", visant à promouvoir une coopération plus étroite entre les centres et les plates-formes de coordination existants en matière de détection et de répression afin de lutter contre le trafic de drogues, en particulier des opiacés en provenance d'Afghanistan. Il a également été question d'un cadre de gestion des risques pour l'organisation qui avait été créé pour anticiper les défis à relever et y répondre, et des activités du comité interne et interdivision de haut niveau chargé de suivre les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts. Des renseignements ont été fournis à la réunion sur les progrès de la mise en œuvre du programme régional de l'ONUDC pour la période 2013-2015 visant à promouvoir l'état de droit et à lutter contre la drogue et le crime en Asie du Sud, plus particulièrement sur les activités menées et les résultats obtenus en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la criminalité liée aux espèces sauvages et la criminalité maritime, la lutte contre la corruption, la prévention du terrorisme, la prévention de l'usage de drogues et le traitement, la prise en charge et la prévention du VIH/sida. Certains orateurs ont noté que les drogues illicites posaient un problème considérable aux pays de la région, située entre deux des principales zones de production d'opium du monde. Il a été signalé que l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance et le détournement de précurseurs commençaient à poser des problèmes en Asie du Sud. Le Groupe de l'évaluation indépendante a fait le point sur son travail et sur ses perspectives pour 2015. Les participants ont été informés de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 69/237, sur le renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays, et de l'organisation à Vienne, en avril 2015, d'une table ronde de haut niveau sur l'utilisation de l'évaluation pour l'élaboration de politiques fondées sur des faits établis. Enfin, le Secrétariat a présenté au groupe de travail, pour qu'il l'examine, une version préliminaire du rapport dont la Commission des stupéfiants sera saisie à sa cinquante-huitième session sur l'application des résolutions et décisions adoptées depuis 2012 concernant le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime auxquelles ce dernier devait donner suite (E/CN.7/2015/10). Un rapport similaire devant être soumis à la Commission pour la

prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-quatrième session était en cours d'élaboration concernant l'application des résolutions et décisions adoptées depuis 2012 sur la prévention du crime et la justice pénale auxquelles l'Office devait donner suite.

## **II. Questions d'organisation et d'administration**

5. Sous la direction des coprésidents, Reza Najafi (République islamique d'Iran) et Ignacio Baylina Ruiz (Espagne), le groupe de travail a tenu deux réunions informelles, le 20 novembre et le 2 décembre 2014. Une réunion officielle s'est tenue le 12 janvier 2015.

6. La déclaration des coprésidents du groupe de travail (E/CN.7/2014/CRP.16-E/CN.15/2014/CRP.8) dont il a été fait mention plus haut a été finalisée lors de la réunion du 2 décembre 2014 et présentée à la réunion conjointe que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont tenue le 4 décembre 2014, à la reprise de leurs cinquante-septième et vingt-troisième sessions, respectivement. Comme l'avaient recommandé leurs bureaux élargis respectifs, chaque Commission a décidé d'inclure la déclaration dans le rapport sur la reprise de sa session.

7. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment sur une page Web accessible au public ([www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html](http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html)) et une page Web sécurisée destinée aux États Membres ([www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html](http://www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html)) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.

## Annexe

### **Recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

#### **A. Introduction**

1. Le troisième mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'achèvera au premier semestre de 2015. Conformément à la décision 2013/246 du Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient, à leurs cinquante-huitième et vingt-quatrième sessions respectivement, au premier semestre de 2015, examiner en détail le fonctionnement du groupe de travail et envisager la prolongation de son mandat. Comme le veut la pratique établie et afin de faciliter les consultations au sein de chaque Commission, les coprésidents du groupe de travail ont rédigé une déclaration que le groupe a fait sienne à sa onzième réunion, le 2 décembre 2014, qui a été présentée à la réunion conjointe que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont tenue à la reprise de leurs cinquante-septième et vingt-troisième sessions, respectivement, et qui a été incluse dans leurs rapports respectifs. Les propositions ci-après concernant les travaux futurs du groupe tiennent compte de la déclaration des coprésidents.

#### **B. Recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

2. À sa réunion officielle du 12 janvier 2015, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a formulé les recommandations ci-après pour que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale les examinent à leurs cinquante-huitième et vingt-quatrième sessions, respectivement:

##### *Prorogation du mandat du groupe de travail*

a) Réaffirmer que le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime contribue efficacement à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, et renouvelle donc son mandat afin qu'il continue de servir de cadre au dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes thématiques et régionaux de l'Office et d'examiner à

intervalles réguliers les questions relatives aux finances, à la gouvernance, à l'évaluation et au contrôle concernant l'Office;

b) Réaffirmer le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de contrôle international des drogues et organe directeur du programme de lutte contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et organe directeur du programme de lutte contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

c) Exprimer de nouveau sa préoccupation constante face à la situation de l'Office sur le plan des finances et de la gouvernance, et considère qu'elle doit continuer d'être abordée d'une manière pragmatique, axée sur les résultats et efficace, dans un esprit de coopération;

d) Rappeler la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que les résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et les résolutions 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

e) Décider de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la partie de la session que chaque Commission doit tenir au premier semestre de 2017, à laquelle elle devrait procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat;

*Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

f) Rappeler que le groupe de travail a abordé, à plusieurs reprises, les questions de mobilisation de fonds et les moyens de trouver un équilibre durable entre les fonds de base et les autres fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de manière à ce que la capacité d'exécution des programmes thématiques, mondiaux et régionaux et leur pérennité soient assurées;

g) Rappeler également que le groupe de travail a examiné la suite à donner à la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et qu'il a été informé de l'état d'avancement de la transition vers le nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts;

h) Prier le groupe de travail de poursuivre l'examen et les débats qu'il consacre à la situation et la gestion financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et, pour ce faire, de prendre notamment les mesures suivantes:

- i) Se tenir informé de la mobilisation de ressources et faciliter celle-ci pour promouvoir les programmes intégrés<sup>a</sup> de l'Office, en mettant l'accent sur les ressources nécessaires, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément à la stratégie à moyen terme;
- ii) Continuer d'envisager avec l'Office les efforts à déployer pour encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et en améliorant l'application du principe de recouvrement intégral des coûts et la qualité de l'information et de la communication, et d'examiner plus avant les raisons expliquant le faible niveau de fonds à des fins générales mis à sa disposition, afin de rétablir un juste équilibre entre les fonds destinés à des fins générales et ceux affectés à des fins spéciales;
- iii) Continuer d'évaluer la faisabilité, l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts et de l'introduction d'une certaine souplesse dans l'emploi des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office;

*Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée*

i) Rappeler que le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès accomplis par l'Office pour ce qui est de mettre en œuvre une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et d'améliorer les corrélations entre les politiques, la planification stratégique, l'évaluation, la programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés;

j) Prier le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

- i) Continuer d'encourager un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'Office, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de l'Office, en particulier de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux, conformément à la stratégie à moyen terme et au cadre stratégique;
- ii) Continuer de s'informer auprès de l'Office des progrès réalisés dans l'exécution des programmes régionaux, mondiaux et thématiques ainsi que dans la prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns avec les autres et alignés sur le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et la stratégie de l'Office pour la période 2012-2015;
- iii) Continuer d'aborder avec l'Office la question de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats;

---

<sup>a</sup> Selon la définition retenue par l'ONU DC, la "programmation intégrée" inclut aussi les programmes de pays approuvés par le comité d'examen des programmes.

*Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes*

k) Rappeler que le groupe de travail a entendu de nombreux exposés sur les conclusions de l'évaluation, au cours desquels les participants ont redit à quel point il importait que l'Office dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, les résultats et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office;

l) Prier le groupe de travail d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

i) Continuer de lui communiquer les constatations issues des évaluations portant sur les programmes de l'Office;

ii) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;

iii) Continuer de suivre, avec l'Office, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

iv) Continuer de collaborer avec l'Office à l'instauration d'une coordination renforcée entre les organes d'évaluation, d'audit et de contrôle afin d'exercer une surveillance coordonnée et continue sur les projets et programmes de l'Office;

*Appui continu au renforcement de la gouvernance en matière de gestion des ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique*

m) Rappeler que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'Office, le groupe de travail a abordé à plusieurs reprises la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office;

n) Prier le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

i) Continuer de s'intéresser à la représentation des sexes et à celle des régions, et à la manière dont elles évoluent, au titre d'un point de l'ordre du jour spécial, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce domaine;

ii) Continuer d'obtenir des informations à jour et complètes, y compris des données ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'Office.

*Réexamen de la forme et de l'organisation des travaux du groupe de travail*

o) Décider que le groupe de travail tiendra des réunions officielles et informelles conformément à la pratique actuelle, et que les dates de ces réunions seront fixées par les coprésidents du groupe de travail en consultation avec le Secrétariat;

p) Réaffirmer qu'il importe que les États Membres établissent un plan de travail annuel indicatif tenant compte des éléments fournis par le Secrétariat, afin d'orienter les travaux du groupe;

q) Demander que la documentation pertinente soit fournie au groupe de travail au plus tard 10 jours ouvrables avant chaque réunion;

r) Approuver l'ordre du jour provisoire du groupe de travail comme suit:

1. Budget biennal consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
  2. Gouvernance et situation financière de l'Office.
  3. Évaluation et contrôle.
  4. Questions diverses.
-